

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP INNOVATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 5.408.995, un actif net de D : 5.385.146 et un bénéfice de D : 278.832.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	4 323 285	3 508 939
Actions et droits rattachés		4 081 399	3 302 965
Titres des Organismes de Placement Collectif		241 886	205 974
Placements monétaires et disponibilités		1 085 710	1 599 725
Placements monétaires	5	602 685	-
Disponibilités		483 025	1 599 725
TOTAL ACTIF		5 408 995	5 108 664
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	17 685	11 934
Autres créditeurs divers	7	6 164	455
TOTAL PASSIF		23 849	12 389
ACTIF NET			
Capital	8	5 267 541	4 994 849
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	3
Sommes distribuables de l'exercice		117 580	101 424
ACTIF NET		5 385 146	5 096 275
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 408 995	5 108 664

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	183 824	73 633
Dividendes		183 824	73 633
Revenus des placements monétaires	10	13 536	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		197 360	73 633
Charges de gestion des placements	11	(66 788)	(29 918)
REVENU NET DES PLACEMENTS		130 572	43 715
Autres charges	12	(16 711)	(4 370)
RESULTAT D'EXPLOITATION		113 861	39 345
Régularisation du résultat d'exploitation		3 719	62 079
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		117 580	101 424
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 719)	(62 079)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 239	(877)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		152 589	136 870
Frais de négociation de titres		(10 857)	(14 313)
RESULTAT DE L'EXERCICE		278 832	161 025

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	278 832	161 025
Résultat d'exploitation	113 861	39 345
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	23 239	(877)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	152 589	136 870
Frais de négociation de titres	(10 857)	(14 313)
Distribution de dividendes	(100 756)	(43 823)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	110 795	3 637 368
Souscriptions		
- Capital	135 828	3 355 356
- Régularisation des sommes non distribuables	3 431	272 486
- Régularisation des sommes distribuables	3 694	76 451
Rachats		
- Capital	(31 869)	(60 815)
- Régularisation des sommes non distribuables	(494)	(6 236)
- Régularisation des sommes distribuables	(621)	126
- Droits de sortie	825	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	288 871	3 754 570
ACTIF NET		
En début de l'exercice	5 096 275	1 341 705
En fin de l'exercice	5 385 146	5 096 275
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	45 452	12 948
En fin de l'exercice	46 398	45 452
VALEUR LIQUIDATIVE	116,064	112,124
TAUX DE RENDEMENT	5,50%	10,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 4.323.285 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions admises à la côte		4 069 807	4 081 399	75,79%
ADWYA	42 000	245 885	223 482	4,15%
ATL	41 760	126 825	129 038	2,40%
ATTIJARI BANK	10 000	270 818	364 200	6,76%
BTE ADP	4 500	85 527	77 580	1,44%
CARTHAGE CEMENT	38 000	92 890	89 110	1,65%
CIL	2 000	28 369	32 700	0,61%
CITY CARS	10 000	140 278	104 930	1,95%
EURO-CYCLES	14 300	451 203	386 515	7,18%
NEW BODY LINE	83 000	492 392	411 763	7,65%
SAH	11 000	122 630	175 252	3,25%
SFBT	21 000	384 107	414 645	7,70%
SOTRAPIL	9 000	76 764	94 068	1,75%
SOTUVER	30 000	108 837	154 140	2,86%
SOTUVER NG	2 600	8 850	12 558	0,23%
STB	10 000	46 606	35 920	0,67%
TPR	98 000	281 618	361 913	6,72%
TUNIS RE	57 000	474 061	475 551	8,83%
UIB	2 000	33 442	44 836	0,83%
UNIMED	62 700	598 705	493 198	9,16%
Titres des Organismes de Placement Collectif		240 820	241 886	4,49%
SICAV L'EPARGNANT	2 348	240 820	241 886	4,49%
TOTAL		4 310 627	4 323 285	80,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,93%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	3 519 520	(10 581)	3 508 939	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	2 383 007		2 383 007	
Titres OPCVM	108 907		108 907	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 627 164)		(1 627 164)	153 269
Titres OPCVM	(73 643)		(73 643)	(680)
Variation des plus ou moins values latentes		23 239	23 239	
Soldes au 31 décembre 2017	4 310 627	12 658	4 323 285	152 589

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 602.685 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
COMPTES A TERME STB		600 000	602 685	11,19%
Compte à terme au 11/02/2018 (au taux de 6,48 %)	pour 90 jours	300 000	302 003	5,61%
Compte à terme au 15/03/2018 (au taux de 6,48 %)	pour 91 jours	300 000	300 682	5,58%
TOTAL		600 000	602 685	11,19%
Pourcentage par rapport au total des actifs				11,14%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 17.685 contre D : 11.934 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	16 077	10 849
Rémunération du dépositaire	1 608	1 085
Total	17 685	11 934

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 6.164 , contre D : 455 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	5 720	114
Redevance du CMF	444	341
Total	6 164	455

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	4 994 849
Nombre de parts	45 452
Nombre de copropriétaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	135 828
Nombre de parts émises	1 236
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(31 869)
Nombre de parts rachetées	(290)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 589
Régularisation des sommes non distribuables	2 937
Frais de négociation de titres	(10 857)
Droits de sortie	825

Capital au 31-12-2017

Montant	5 267 541
Nombre de parts	46 398
Nombre de copropriétaires	14

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 183.824, contre D : 73.633 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	172 908	65 471
des titres OPCVM	10 916	8 162
TOTAL	183 824	73 633

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 13.536 , contre un solde nul au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des comptes à terme	2 684	-
Intérêts des dépôts à vue	10 852	-
TOTAL	13 536	-

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 66.788, contre D : 29.918 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	60 716	27 198
Rémunération du dépositaire	6 072	2 720
Total	66 788	29 918

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 16.711 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 contre D : 4.370 au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	5 146	2 305
Honoraires commissaire aux comptes	11 082	1 685
Services bancaires	82	53
Autres	401	327
Total	16 711	4 370

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	4,254	1,620	2,066
Charges de gestion des placements	(1,439)	(0,658)	(0,592)
Revenus net des placements	2,814	0,962	1,473
Autres charges	(0,360)	(0,096)	(0,259)
Résultat d'exploitation (1)	2,454	0,866	1,214
Régularisation du résultat d'exploitation	0,080	1,366	1,051
Sommes distribuables de l'exercice	2,534	2,231	2,265
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,501	(0,019)	(0,749)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,289	3,011	0,925
Frais de négociation de titres	(0,234)	(0,315)	(0,353)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3,556	2,677	(0,178)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,010	3,543	1,037
Droits de sortie	0,018	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	3,573	2,677	(0,178)
Régularisation du résultat non distribuable	0,063	5,858	1,535
Sommes non distribuables de l'exercice	3,637	8,535	1,358
Distribution de dividendes	2,231	2,265	-
Valeur liquidative	116,064	112,124	103,623
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	0,61%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,09%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	2,07%	2,22%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.